
Fiches thématiques

L'école et ses sortants

Avertissement

Les sites Internet www.insee.fr et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les chiffres internationaux mettent en ligne les actualisations de certaines données présentées dans les fiches thématiques.

Sur le site Internet www.insee.fr, ces données sont rassemblées dans la partie intitulée « Bilan Formation-Emploi » accessible à partir du thème « Enseignement - Éducation ». Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

1.1 Durée de scolarisation

En moyenne, 44 % des jeunes âgés de 14 à 29 ans sont scolarisés en 2011-2012. Le **taux de scolarisation** diminue logiquement avec l'âge, plus particulièrement entre 18 et 22 ans. Les trois quarts des jeunes âgés de 18 ans sont scolarisés en 2011-2012 ; la moitié à 20 ans et un tiers à 22 ans. Les garçons terminent leur formation initiale plus tôt que les filles. La différence de taux de scolarisation par sexe est particulièrement marquée entre 19 et 22 ans. En revanche, les taux de scolarisation des jeunes se rapprochent après 25 ans.

L'**espérance de scolarisation** ou durée moyenne de scolarisation d'un enfant inscrit en 2011-2012 en première année de maternelle est estimée à 18,2 années. Plus précisément, elle est de 6,9 années dans le secondaire hors **apprentissage**, de 2,5 années dans le supérieur hors apprentissage et de 0,6 année en apprentissage. L'espérance de scolarisation est un peu plus élevée chez les filles (18,4 années) que chez les garçons (18,0 années). En moyenne, les filles poursuivent des études supérieures plus longues que les garçons. C'est également le cas dans le secondaire, les garçons étant plus nombreux à quitter l'école avant la fin de leurs études secondaires ou à s'orienter vers des études professionnelles.

L'espérance de scolarisation connaît une période de hausse soutenue du milieu des

années 1980 jusqu'au milieu des années 1990, avec un gain de près de deux années. Elle baisse ensuite légèrement, d'environ 0,5 année, entre le milieu des années 1990 et la fin des années 2000. La dynamique de la première période provient de la prolongation des études jusqu'au bac, en lien avec l'objectif du milieu des années 1980 d'amener 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat, puis des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur. La légère diminution de l'espérance de scolarisation depuis le milieu des années 1990 est imputable à la baisse des redoublements et au développement de l'enseignement professionnel, plus court que l'enseignement général ou technologique. Récemment, depuis la rentrée 2009, la durée des études est repartie à la hausse. Cet allongement est dû en majeure partie à celui des études supérieures. La réforme de la filière professionnelle dans le secondaire a entraîné une hausse du nombre de bacheliers professionnels et un grand nombre d'entre eux ont poursuivi des études supérieures. Par ailleurs, pour les jeunes poursuivant des études à l'université, la mise en place du cursus licence-master-doctorat a conduit à décaler les sorties du niveau bac+2 (Deug) au niveau bac+3 (licence) et les sorties du niveau bac+4 (maîtrise) au niveau bac+5 (master). ■

Définitions

Taux de scolarisation : proportion d'élèves d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, parmi l'ensemble des jeunes de cet âge.

Espérance de scolarisation : durée moyenne d'études d'une cohorte fictive de jeunes qui seraient scolarisés dès la maternelle et jusqu'à 29 ans dans les proportions constatées en 2011-2012. Mathématiquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges. La durée d'études « réelle » serait quant à elle calculée en suivant une même génération.

Apprentissage : l'apprentissage concerne ici à la fois l'apprentissage dans le supérieur et dans le secondaire.

Pour en savoir plus

- « Le système éducatif : population scolaire et de l'enseignement supérieur par âge », *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* n° 1.4, Depp, 2012.
- « La durée de scolarisation », *L'état de l'École*, fiche n° 9, Depp, 2012.
- « Les progrès de la scolarisation des jeunes de 1985 à 2003 », in *Données sociales : La société française*, coll. « Insee Références », édition 2006.

Durée de scolarisation 1.1

1. Taux de scolarisation par âge selon le sexe, année scolaire 2011-2012

en %

Âge au 1 ^{er} janvier 2011	Hommes	Femmes	Ensemble
14 ans	98,0	98,1	98,1
15 ans	97,6	97,4	97,5
16 ans	92,2	93,2	92,7
17 ans	87,5	89,2	88,3
18 ans	75,2	77,7	76,5
19 ans	61,0	65,3	63,1
20 ans	49,0	55,6	52,3
21 ans	38,8	45,7	42,2
22 ans	31,8	37,5	34,6
23 ans	24,0	27,7	25,8
24 ans	15,8	18,3	17,0
25 ans	10,2	11,7	11,0
26 ans	7,0	8,0	7,5
27 ans	4,9	5,7	5,3
28 ans	3,6	4,4	4,0
29 ans	2,7	3,3	3,0
Moyenne 14-29 ans	44,3	45,7	45,0

Champ : France.

Sources : Depp ; Insee, estimations de population.

2. Espérance de scolarisation à l'âge de deux ans selon le sexe, année scolaire 2011-2012

en années

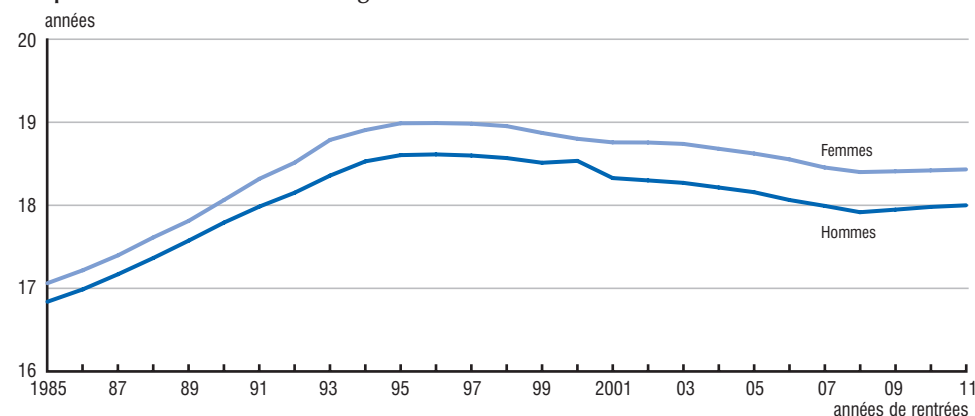
	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble	18,0	18,4	18,2
dont : secondaire, hors apprentissage	6,8	7,1	6,9
supérieur, hors apprentissage	2,2	2,8	2,5
apprentissage	0,7	0,4	0,6

Champ : France, hors étudiants de plus de 29 ans.

Lecture : l'espérance de scolarisation d'un enfant entrant en première année de maternelle en 2011-2012 est de 18,2 années.

Sources : Depp ; Insee, estimations de population.

3. Espérance de scolarisation à l'âge de deux ans selon le sexe



Champ : France, hors étudiants de plus de 29 ans.

Lecture : l'espérance de scolarisation d'un garçon entrant en première année de maternelle en 2011 est de 18 années.

Sources : Depp ; Insee, estimations de population.

1.2 Niveau de formation

Environ 700 000 jeunes sont **sortis de formation initiale** en moyenne par an entre 2009 et 2011. Parmi eux, 42 % sont diplômés du supérieur : 15 % ont un diplôme validant un cycle technologique court et finalisé, 10 % une licence ou une maîtrise et 17 % un master, un doctorat ou un diplôme d'une école supérieure. Par ailleurs, 42 % des jeunes sortent du système scolaire avec au plus un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire (CAP, BEP, bac ou équivalent) : 9 % ont un baccalauréat général, 19 % un baccalauréat technologique ou professionnel, 14 % un CAP ou un BEP. En moyenne, 16 % des jeunes sortent sans diplôme ou peu diplômé : 7 % ont le brevet et 9 % n'ont décroché aucun diplôme.

En vingt ans, la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les personnes âgées de 25 à 29 ans a doublé en France (23 % en 1992, 43 % en 2012), mais cette proportion stagne depuis le milieu des années 2000. La part des titulaires de BTS, DUT ou d'un diplôme paramédical a connu la même tendance alors que la part des titulaires de diplômes allant du Deug au doctorat n'a cessé d'augmenter, passant de 13 % à 27 % entre 1992 et 2012.

En 2012, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 18 à 24 ans (en études ou non), 11,4 % ne sont pas en formation et n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire du second cycle (ils détiennent au mieux un brevet). Cette **part de sortants précoces** (indicateur européen) est relativement stable depuis 2003. Elle est plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

On évalue aussi, en France, le **niveau des études à la fin de l'enseignement secondaire**. Ce niveau a évolué depuis 2009, lorsque la rénovation de la voie professionnelle a été généralisée (fin des BEP et accès au baccalauréat professionnel en 3 ans après la seconde). Cette réforme a favorisé les poursuites d'études en baccalauréat professionnel. La part des sorties du secondaire au niveau CAP-BEP a diminué (13 % en 2011 contre 23 % en 2008) au profit des sorties au niveau du baccalauréat (77 % en 2011 contre 70 % en 2008). La part des jeunes sortis du secondaire avant la dernière année, qui n'était que de 8 % en 2008, a augmenté à partir de 2010, atteignant 10 % en 2011. Cette hausse provient du développement des sorties de première professionnelle. À la fin du secondaire, les filles terminent plus souvent que les garçons leurs études après une terminale générale ou technologique (avec ou sans le diplôme). ■

Définitions

Sortie de formation initiale : première interruption d'un an ou plus du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire.

Part de sortants précoces : part des jeunes qui ne sont pas en formation et n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire (ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat ou diplômes équivalents), parmi l'ensemble des 18-24 ans.

Niveau à la fin de l'enseignement secondaire : il se définit par la classe atteinte et non par le diplôme acquis. Il est calculé à partir de recensements exhaustifs effectués auprès des établissements du secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles).

Pour en savoir plus

- « Le niveau d'étude de la population et des jeunes », *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, fiche n° 20, Sies, 2013.
- « Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif », *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, fiche n° 8-22, Depp, 2012.
- « Sortants sans diplôme et sortants précoces – Deux estimations du faible niveau d'études des jeunes », *Note d'information* n° 12.15, Depp, 2012.
- « Les sorties aux faibles niveaux d'études », *L'état de l'École*, fiche n° 26, Depp, 2012.
- *Éducation et formation* n° 78, Depp, 2008.

Niveau de formation 1.2

1. Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

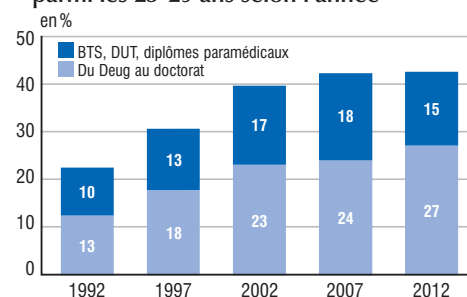
	Moyenne annuelle des années de sortie 2009, 2010, 2011	
	(en milliers)	(en %)
Diplômés du supérieur	297	42
DEA, DESS, Masters, Doctorats	85	12
Écoles supérieures	37	5
Licences, maîtrises	69	10
Deug	2	0
BTS, DUT et équivalents	81	12
Paramédical et social	23	3
Diplômés des seconds cycles du secondaire	292	42
Bacheliers et diplômes équivalents	192	28
Baccalauréat général	61	9
Baccalauréat technologique, professionnel et assimilé	131	19
CAP-BEP ou équivalent	100	14
Brevet et aucun diplôme	111	16
Brevet seul	51	7
Aucun diplôme	60	9
Ensemble sortants de formation initiale	700	100

Champ : France métropolitaine.

Note : les flux de sortants de formation initiale sont estimés à partir des enquêtes trimestrielles sur l'emploi l'année suivant leur sortie (moyenne des quatre trimestres).

Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Depp.

2. Diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-29 ans selon l'année



Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Depp.

3. Part des sortants précoces parmi les jeunes âgés de 18 à 24 ans, depuis 2003

	Hommes	Femmes	Ensemble
2003	13,9	10,8	12,3
2004	13,9	10,3	12,1
2005	14,0	10,3	12,1
2006	14,2	10,6	12,4
2007	14,9	10,2	12,5
2008	13,4	9,4	11,4
2009	14,2	10,1	12,1
2010	14,9	9,9	12,4
2011	13,7	10,0	11,8
2012	13,2	9,6	11,4

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : Depp.

4. Les sorties de l'enseignement secondaire selon l'année de sortie par classe atteinte

	2000	2005	2010	2011		
				Garçons	Filles	Ensemble
Terminales générales et technologiques	53,8	55,5	55,0	48,2	59,8	53,9
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	13,1	14,4	17,8	26,2	20,3	23,3
Ensemble sorties au niveau du baccalauréat	66,9	69,9	72,8	74,4	80,1	77,2
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,4	2,6	0,7	0,4	0,5	0,5
Année terminale de CAP ou BEP	21,3	19,9	16,8	13,7	10,7	12,2
Ensemble sorties au niveau du CAP ou BEP	23,7	22,5	17,5	14,1	11,2	12,7
Seconde ou première générales et technologiques	2,4	2,0	1,3	0,6	1,4	1,0
Première professionnelle	///	///	2,3	4,7	2,9	3,8
Seconde professionnelle	///	///	2,4	3,3	1,8	2,6
Premier cycle, première année de CAP ou BEP	7,0	5,6	3,7	2,9	2,6	2,7
Ensemble sorties avant la fin du second cycle du secondaire	9,4	7,6	9,7	11,5	8,7	10,1
Ensemble des élèves sortant de l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine.

Sources : Depp, ministère de l'Agriculture.

1.3 Diplômes de l'enseignement supérieur

Entre 1985 et 2010, le nombre de diplômes de l'enseignement supérieur délivrés a doublé bien que certains diplômes universitaires tels que les Deug ou les maîtrises aient disparu. Les diplômes de l'enseignement supérieur se sont diversifiés et sanctionnent un nombre d'années d'études souvent plus élevé.

Environ 600 000 diplômes de l'enseignement supérieur ont été délivrés en 2010, un même étudiant pouvant obtenir plusieurs diplômes la même année. Près d'un tiers d'entre eux sanctionne 5 années d'études ou plus, contre environ un sur cinq en 1985. Cette forte croissance du niveau bac+5 résulte du dynamisme très marqué des formations d'ingénieur (doublement sur la période) et de commerce (quadruplement), et des bac+5 universitaires (qui triplent sur la période). Par ailleurs, l'offre universitaire s'est recomposée, avec la disparition des maîtrises et l'émergence d'un diplôme unique de second cycle, le master. Certains étudiants qui s'arrêtaient à la maîtrise sont désormais encouragés à poursuivre jusqu'au master. De même, la création des **licences professionnelles** (45 000 diplômés en 2010) a permis à un nombre important de jeunes de

poursuivre une année supplémentaire après un **DUT** ou un **BTS**.

Au niveau bac+2, le nombre de brevets de techniciens supérieurs a presque quadruplé en 25 ans, passant de 29 500 en 1985 à 114 000 en 2010. Leur essor a accompagné l'arrivée dans l'enseignement supérieur de nombreux bacheliers technologiques et professionnels. Quant aux DUT, leur nombre a doublé entre 1985 et 2000 et fluctue depuis autour de 47 000.

Conséquence de ces évolutions, la part des **diplômes à visée professionnelle** croît de manière constante sur la période. Depuis le milieu des années 2000, ils sont majoritaires parmi l'ensemble des diplômes délivrés.

En 2010, plus de la moitié des diplômés de l'enseignement supérieur sont des femmes. Elles sont représentées de façon très inégale d'une filière à l'autre. Plus de 80 % des diplômés des écoles paramédicales et sociales sont des femmes. Elles sont également majoritaires parmi les diplômés des STS services ou des licences. *A contrario*, elles restent largement minoritaires parmi les diplômés des STS ou des **IUT** de la production et des écoles d'ingénieurs. La tendance est cependant à la diminution de ces écarts. ■

Définitions

Licence professionnelle : diplôme de niveau bac+3 créé en novembre 1999. Mis en place en partenariat avec les entreprises et les branches professionnelles, ce diplôme a été conçu pour permettre l'insertion professionnelle des jeunes. L'année de licence professionnelle est accessible après une deuxième année de licence LMD, un BTS ou un DUT.

Deug, DUT, BTS, STS, IUT, HDR : voir annexe *Glossaire*.

Diplômes supérieurs à visée professionnelle : notamment BTS, DUT, diplôme de grande école, licence pro, DESS ou master pro.

Pour en savoir plus

- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (RERS)*, Depp, MESR, édition 2012.
- « Les écoles d'ingénieurs en 2011-2012 », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* 13.04, ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, mai 2013.
- « Parcours et réussite en licence et en master à l'université », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* 13.02, ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, avril 2013.
- « Les effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2011-2012 », *Tableaux statistiques* n° 7 146, ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, juillet 2012.

Diplômes de l'enseignement supérieur 1.3

1. Évolution du nombre de diplômes délivrés depuis 1985

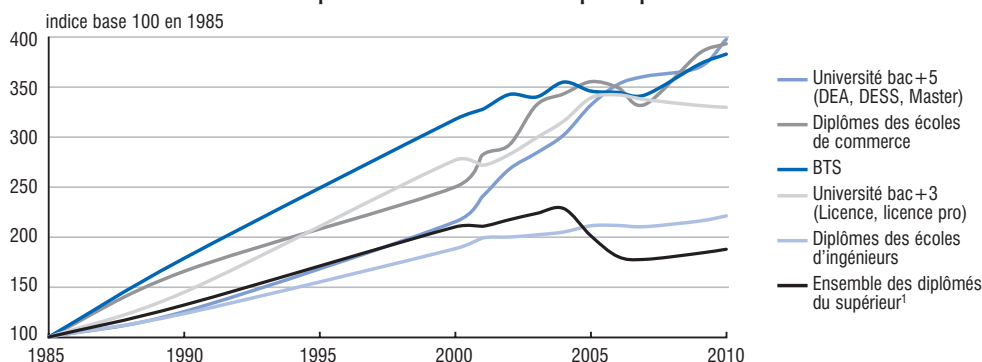
en milliers

	1985	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Deug-Deust	60	87	125	48	5	2	2	2	1
Licences	49	71	135	59	9	3	///	///	///
Licences LMD	///	///	///	83	128	127	123	122	117
Maîtrises	35	51	94	44	9	4	///	///	///
DESS-DEA	26	33	56	29	2	0	0	///	///
Masters LMD	///	///	///	57	90	94	94	96	104
Doctorats (y c. HDR)	7	7	10	10	11	12	12	13	13
Diplômes de santé délivrés par les universités (y c. LMD)	26	17	13	19	20	21	23	24	25
DUT	23	28	47	46	46	45	47	48	47
Licences professionnelles	///	///	///	24	30	35	38	41	44
BTS	30	53	94	103	102	101	106	110	114
Diplômes des écoles d'ingénieurs	13	16	25	28	28	28	29	28	29
Diplômes des écoles de commerce	7	12	18	26	26	24	22	28	29
Écoles paramédicales et sociales	...	...	...	39	41	42	40	42	41
Autres écoles (vétérinaires, journalistes, culture ...)	...	...	...	...	27	24	33	30	32

Champ : France.

Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

2. Évolution du nombre de diplômes délivrés dans les principales filières

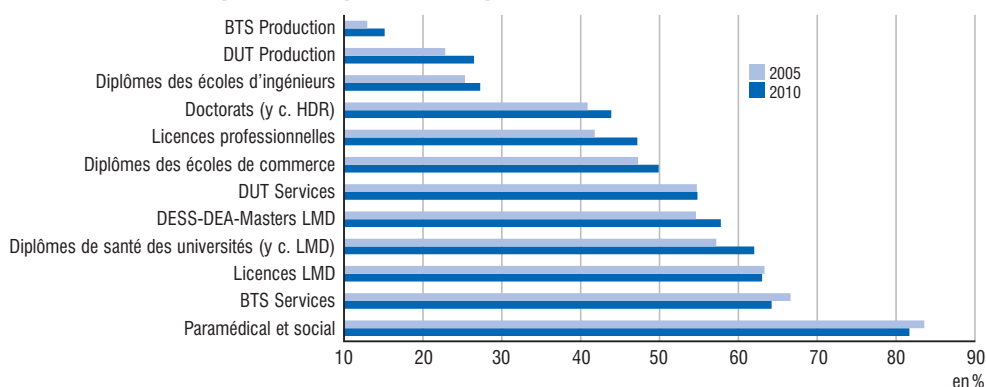


1. La baisse du nombre de diplômés du supérieur entre 2004 et 2007 s'explique essentiellement par la disparition des Deug et des maîtrises.

Champ : France.

Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

3. Part des femmes parmi les diplômés du supérieur



Champ : France.

Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

1.4 Apprentis en formation

Depuis la loi Séguin de 1987, la formation sous contrat d'apprentissage se diffuse et investit l'ensemble du champ de la formation professionnelle des jeunes. Le nombre d'apprentis a doublé en 20 ans et atteint 436 000 en 2011-2012. Cette croissance est d'abord tirée par la hausse du niveau de formation des apprentis. Alors que l'apprentissage était, il y a 25 ans, limité au Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et donc au seul niveau V (classification française des **niveaux de formation**), on compte aujourd'hui 124 000 apprentis au niveau IV, 67 000 au niveau III et 55 000 aux niveaux II et I. Près de trois apprentis sur dix (28 %) préparent un diplôme ou une certification de niveau supérieur (post-baccalauréat).

Si le CAP domine encore, il ne représente dorénavant que 41 % de l'ensemble des apprentis, soit 177 000 apprentis. Le baccalauréat professionnel et le brevet professionnel rassemblent 124 000 apprentis, le brevet de technicien supérieur et le diplôme universitaire de technologie au total 67 000 apprentis. Avec la hausse du niveau de formation, les parcours et les profils de recrutement se sont diversifiés : l'entrée en apprentissage est plus tardive et l'enchaînement de plusieurs contrats autorise la poursuite d'études dans cette voie. Les apprentis sont plus âgés (la moyenne d'âge passe de 17,5 ans à 19,6 ans en vingt-cinq ans) et mieux dotés scolairement. L'ouverture à de nouvelles spécialités des services a entraîné une augmentation de la part des filles, qui progresse de près de 4 points en vingt-cinq ans (de 28 % à 32 %).

Le recours à l'apprentissage présente de fortes spécificités selon la région. Parmi les jeunes de 15 à 19 ans, la part des apprentis est plus faible dans les Dom où elle n'excède pas 3 %. Elle est nettement plus élevée dans les Pays de la Loire, en Poitou-Charentes et dans les régions Bourgogne, Franche-Comté, Alsace, Centre et Basse-Normandie où la formation professionnelle et l'apprentissage sont plus développés dans le secondaire. L'apprentissage dans le supérieur a progressé partout, mais la part des apprentis âgés de 20 à 24 ans est sensiblement plus élevée en Franche-Comté, Île-de-France, Poitou-Charentes, Corse et dans la région Centre (entre 4,3 et 5,3 % des jeunes de cette tranche d'âge) que dans le Limousin, en Aquitaine, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Bretagne, Basse-Normandie et Nord - Pas-de-Calais (entre 2,8 et 3,5 %). Les évolutions territoriales contrastées de ces deux dernières décennies témoignent de la diversité des politiques régionales menées dans le cadre de la décentralisation. L'Île-de-France et Rhône-Alpes, où prédomine l'enseignement général, ont en particulier privilégié l'apprentissage au-delà du baccalauréat alors que d'autres régions, comme Provence - Alpes - Côte d'Azur ou les Pays-de-la-Loire, ont continué à développer l'apprentissage au sortir du collège. En Île-de-France, 49 % des apprentis préparent un diplôme de l'enseignement supérieur contre un peu plus de 16 % dans le Limousin, en Auvergne, en Basse-Normandie ou en Bourgogne. ■

Définitions

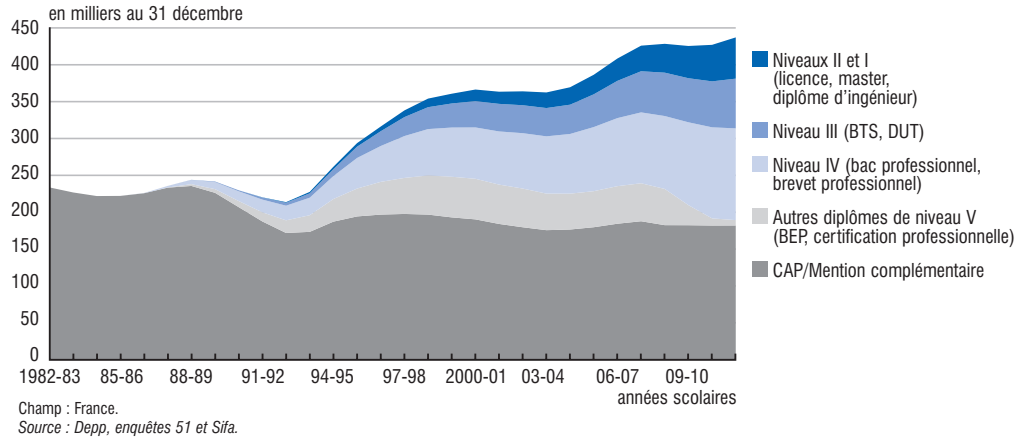
Niveaux de formation de la classification française : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

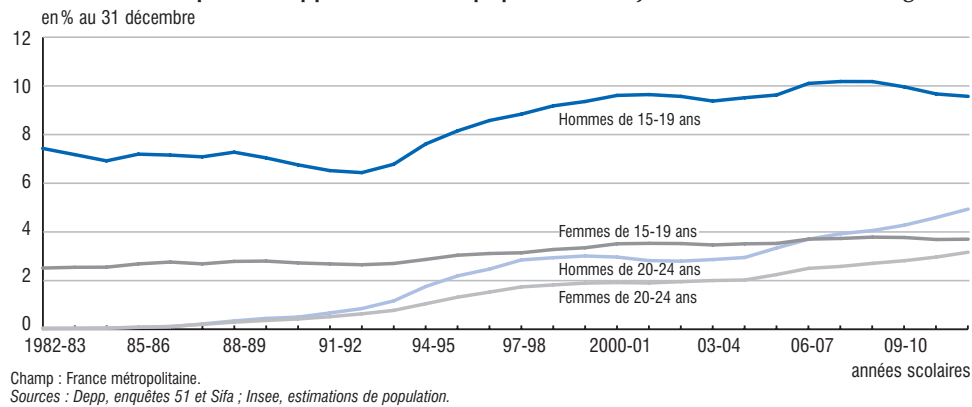
- « Points de vue sur l'apprentissage », Actes du colloque du 28 novembre 2006, *Les dossiers* n° 191, ministère de l'Éducation nationale, Depp, novembre 2007.
- « Les formations en apprentissage », *L'état de l'École* n° 22, Depp, 2012. *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Depp, 2012.
- « La croissance de l'apprentissage marque une pause en 2008 et 2009 », *Note d'information* n° 11.01, Depp, janvier 2011.

Apprentis en formation 1.4

1. Évolution des effectifs d'apprentis



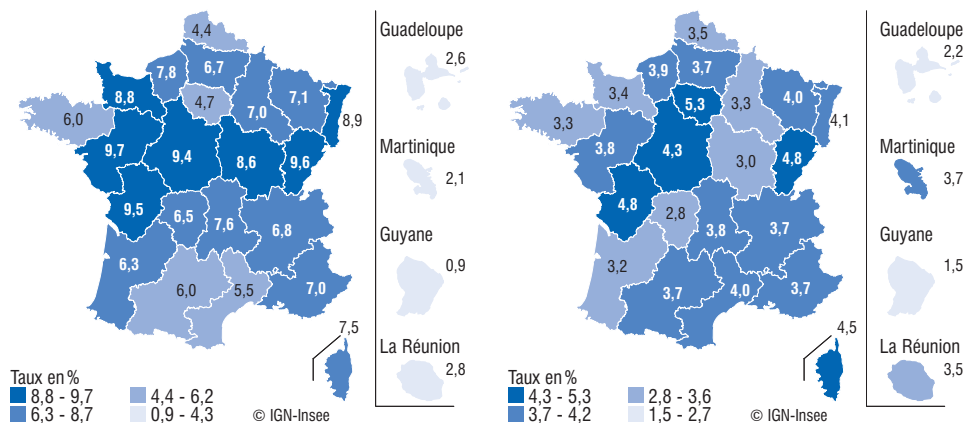
2. Évolution de la part des apprentis dans la population des jeunes selon le sexe et l'âge



3. Part des apprentis dans la population des jeunes selon la tranche d'âge et la région

Part des apprentis parmi les 15-19 ans, fin 2011

Part des apprentis parmi les 20-24 ans, fin 2011



Sources : Insee, estimations de population ; Depp, enquête Sifa, calculs Depp.

1.5 Cumul emploi-études

Selon l'enquête Emploi, au cours du premier semestre 2012, près de cinq millions de jeunes âgés de 15 à 29 ans sont scolarisés en formation initiale, dans le secondaire ou dans le supérieur. Parmi eux, 14 % travaillent, dont la moitié dans le cadre d'une formation par apprentissage. Quand ils suivent des études, les 20-24 ans cumulent plus souvent formation et emploi que les 15-19 ans : respectivement 24 % et 7 % au cours du premier semestre 2012. Le type d'emploi occupé diffère d'une tranche d'âge à l'autre. Les 20-24 ans qui travaillent occupent plus souvent que les 15-19 ans des emplois réguliers ou font des stages pendant leurs études, alors que les 15-19 ans sont le plus souvent apprentis.

La part des jeunes qui **cumulent emploi et études** augmente de façon quasi continue depuis 1991. Cette part est ainsi passée de 8 % au début des années 1990 à 14 % aujourd'hui. Parmi les 15-19 ans, le nombre de jeunes cumulant emploi et études a augmenté du fait de la généralisation de la voie professionnelle entamée au milieu des années 1980. La part des jeunes de 15 à 19 ans cumulant emploi et études est ainsi passée de 6 % en 1991 à 8 % dans les années 2000. Parmi les 20-24 ans, la

hausse est plus forte (10 % en 1991 et 24 % environ depuis 2009), stimulée notamment par la hausse de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

Le cumul emploi-études varie fortement au cours de l'année en fonction du calendrier des études. Dans les deux groupes d'âges, il est plus fréquent au troisième trimestre. Ainsi, au cours des années 2010 à 2012, le taux d'emploi des jeunes en formation initiale est un peu plus faible en début d'année scolaire (13,5 % en moyenne aux quatrième et premier trimestres des années civiles). Il est plus élevé au printemps en raison des stages (15 %) et pendant les vacances d'été du fait d'emplois occasionnels (17 %). Les emplois occasionnels augmentent fortement au troisième trimestre (4 fois plus que sur le reste de l'année atteignant alors un quart de l'emploi total des jeunes en études). L'apprentissage est le type d'emploi le plus fréquent quel que soit le trimestre (la moitié des emplois sur l'ensemble de l'année hors été) et l'emploi régulier reste important sur l'année (un tiers des emplois sur l'ensemble de l'année hors été). Ce schéma saisonnier s'observe pour les deux tranches d'âges. ■

Définitions

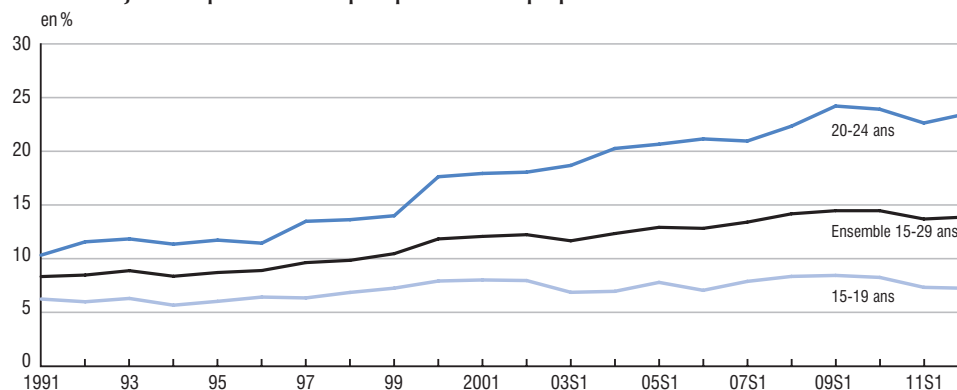
Cumul emploi-études : situation des jeunes âgés de 15 à 29 ans qui déclarent à la fois être en formation initiale et travailler au moment de l'enquête (actifs occupés au sens du BIT, voir *annexe Glossaire*). Cette classe d'âge est habituellement divisée en trois tranches, 15-19 ans, 20-24 ans et 25-29 ans, pour une analyse plus fine. Cependant le nombre d'individus âgés de 25 à 29 ans, qui déclarent cumuler emploi et études dans l'enquête Emploi, est insuffisant pour fournir des résultats fiables.

Pour en savoir plus

- « Deux étudiants sur dix ont un emploi : le premier en lien avec ses études et l'autre pas », *Insee Première* n° 1204, juillet 2008.

Cumul emploi-études 1.5

1. Part des jeunes qui ont un emploi parmi ceux qui poursuivent leurs études initiales



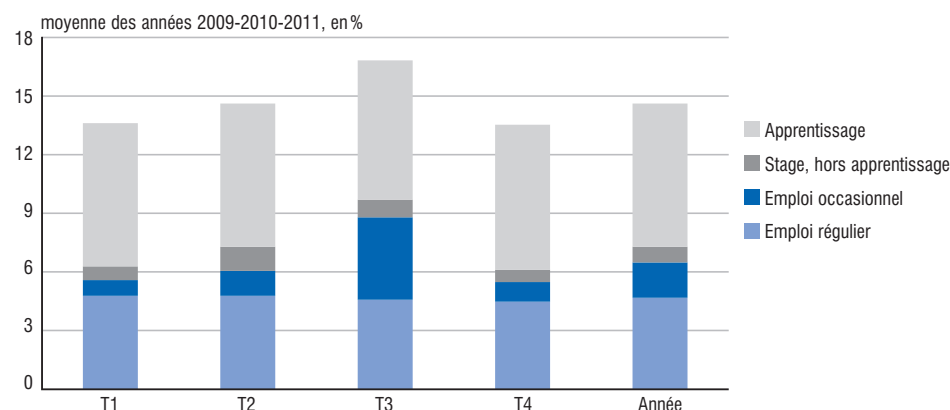
Champ : France métropolitaine, jeunes de 15 à 29 ans en études initiales y compris les apprentis.
 Lecture : au premier semestre 2012, 7,3% des jeunes âgés de 15 à 19 ans poursuivant leurs études initiales occupent un emploi.
 Note : avant 2003, l'enquête Emploi était annuelle et réalisée au 1^{er} trimestre. Depuis 2003, elle est trimestrielle. Le cumul emploi-études étant saisonnier, l'analyse temporelle se fait sur le 1^{er} semestre (S1) afin de permettre la comparaison avec les années précédentes.
 Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Depp.

2. Part des jeunes qui ont un emploi parmi ceux qui poursuivent leurs études initiales, en fonction du trimestre

Âge à l'enquête	2010				2011				2012			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
15-19 ans	8,3	8,5	10,4	7,9	7,3	7,4	10,5	7,9	7,5	7,0	8,8	7,7
20-24 ans	22,5	25,4	26,4	20,1	21,4	24,0	28,2	21,3	22,3	24,9	27,3	22,0
25-29 ans	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Ensemble 15-29 ans	14,0	15,1	16,6	13,0	13,2	14,4	17,6	13,6	13,6	14,3	16,2	13,8

Champ : France métropolitaine, jeunes de 15 à 29 ans en études initiales y compris les apprentis.
 Lecture : au 4^e trimestre 2012, 7,7% des jeunes âgés de 15 à 19 ans poursuivant leurs études initiales occupent un emploi.
 Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Depp.

3. Type d'emploi occupé par les jeunes qui poursuivent leurs études initiales



Champ : France métropolitaine, jeunes de 15 à 29 ans en études initiales y compris apprentis.
 Lecture : en moyenne sur les 4^e trimestres des années 2009, 2010 et 2011, 4,8% des jeunes âgés de 15 à 29 ans poursuivant leurs études initiales, occupent un emploi régulier.
 Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Depp.

1.6 Éducation, comparaisons européennes

Les gouvernements européens se sont accordés au sommet de Lisbonne de 2000 pour promouvoir une économie de la connaissance. La stratégie est précisée par des objectifs concrets, qui étayent la coopération politique. Les objectifs sur l'éducation et la formation sont au nombre de sept : développement de l'enseignement supérieur, de l'employabilité, de la formation permanente, de la mobilité (pas encore mesurable), de l'éducation de la petite enfance et réduction des proportions de « sorties précoces » et de mauvais lecteurs. Les objectifs à l'horizon 2020 couvrent l'ensemble de l'Union européenne. Toutefois, des cibles plus strictes ont été fixées en France pour l'enseignement supérieur et les sorties précoces.

L'Union européenne vise, en 2020, une moyenne de 40% de **diplômés de l'enseignement supérieur parmi les adultes âgés de 30 à 34 ans**. En 2012, cette part est de 36%. La France compte, à ces âges, 44% de diplômés de l'enseignement supérieur et s'est fixé, pour la fin de la décennie, un objectif

plus ambitieux de 50%. Ces générations ont bénéficié des progrès importants des enseignements secondaire et supérieur de 1985 à 1995. La France, comme la Belgique et l'Irlande, a développé l'enseignement supérieur court et professionnel ; en revanche, la proportion de diplômés de cycles longs est inférieure en France à celle des pays scandinaves, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

Par ailleurs, l'Union européenne s'est fixé un objectif de moins de 10% de « **sorties précoces** » en 2020. Ces sorties correspondent aux jeunes qui n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire du second cycle et ne sont pas en formation. Ils représentent 13% des 18-24 ans de l'Union européenne en 2012. La France en compte 12% en 2012. Les sorties de jeunes peu diplômés du système éducatif ont beaucoup diminué des années 1960 aux années 1990. En revanche, elles stagnent depuis 2003. Ces « sorties précoces » sont plus courantes parmi les jeunes hommes que les jeunes femmes, en France comme dans la plupart des pays européens. ■

Définitions

Diplômés de l'enseignement supérieur parmi les adultes âgés de 30 à 34 ans : part des diplômés des niveaux 5 et 6 de la CITE parmi les 30 à 34 ans, âge élevé permettant d'enregistrer les reprises d'études (CITE, Classification internationale type de l'éducation, voir *annexe Glossaire*).

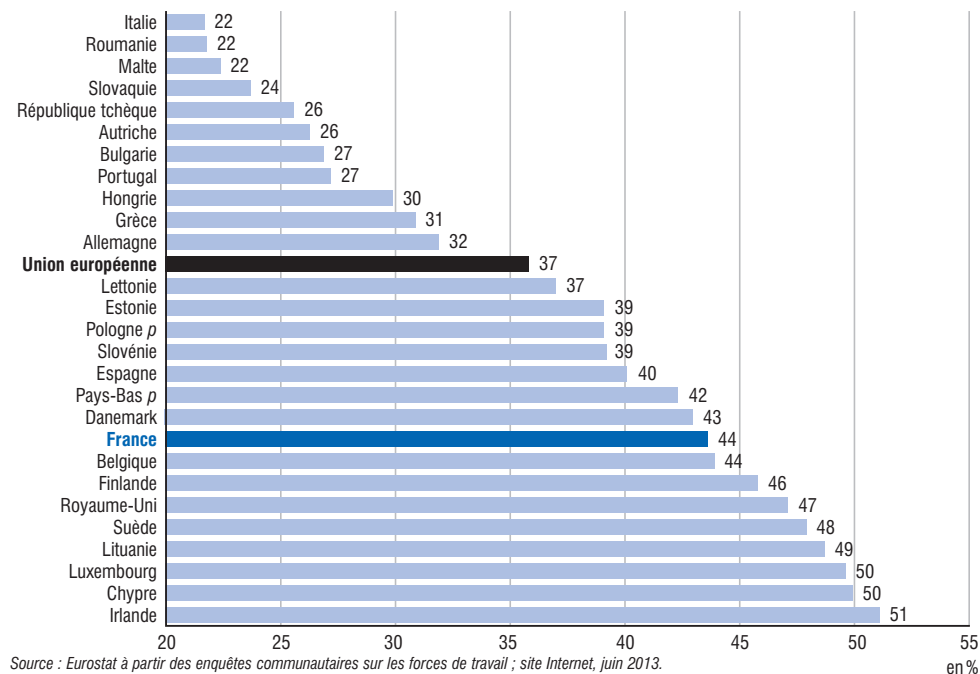
Sorties précoces : l'indicateur de sorties précoces (dit aussi de « décrochage scolaire ») concerne les 18-24 ans. Il rapporte le nombre de jeunes qui n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle (niveaux CITE 0 à 2, en France : sans-diplôme ou brevet) et ne sont pas en formation (*i. e.* qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre dernières semaines), au nombre total de jeunes (qu'ils soient ou non en formation).

Pour en savoir plus

- Regards sur l'éducation 2013, OCDE, édition 2013.
- « L'Europe face aux objectifs de Lisbonne », *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Depp, édition 2013.
- « Education and Training Monitor 2012 », European Commission, 2012.
- « Méthodes internationales pour comparer l'éducation et l'équité », *Éducatons et formation* n° 80, Depp, décembre 2011.
- « Comparaisons internationales », *Éducatons et formation* n° 78, Depp, novembre 2008.
- « Formation initiale, orientations et diplômes de 1985 à 2002 », in *Bilan formation-emploi : de l'école à l'emploi*, coll. « Économie et statistique », n° 378-379, Insee, juillet 2005.
- voir aussi : site du ministère de l'Éducation nationale, <http://www.education.gouv.fr>, site de l'OCDE, <http://www.oecd.org/fr/edu/>.

Éducation, comparaisons européennes 1.6

1. Part des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur dans l'Union européenne en 2012



2. Sorties précoces dans l'Union européenne en 2012

